ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 81160

Texte de la question

M. Paul Molac attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les allégations d'achat par des pays de l'Union européenne de pétrole de contrebande en provenance de Daech. Les ressources tirées par les puits de pétrole contrôlés par Daech sont considérables, on estime aujourd'hui que 1,2 million à 3 millions de dollars sont engrangés chaque jour par ce moyen. Cet or noir est une marchandise du crime et il serait inacceptable que des États de l'Union européenne puissent en tirer profit. Il souhaite donc savoir s'il dispose de renseignements sur les acheteurs de ce pétrole et si des pays de l'Union européenne en font partie. Il lui demande également s'il compte mener une action avec ses homologues européens pour empêcher ces financements et sanctionner les personnes publiques ou privées qui s'y prêtent.

Texte de la réponse

La lutte contre les sources de financement de Daech constitue un pilier du combat contre cette organisation terroriste. Les frappes de la Coalition ont permis de détruire un grand nombre des raffineries contrôlées par Daech, réduisant les revenus tirés de la vente de pétrole. Pour autant, cette action seule ne saurait suffire car les ressources de l'organisation terroriste sont multiples. Elles proviennent aussi de l'extorsion des populations et de la taxation des activités économiques, du produit des autres trafics, notamment d'antiquités et d'oeuvres d'art, et des enlèvements auxquels elle se livre, ainsi que des financements extérieurs qu'elle reçoit. Il est donc primordial de mieux comprendre ces modes de financement et d'élaborer une stratégie globale visant à les tarir. C'est l'objet du groupe de travail de la coalition portant sur le financement de Daech, auquel la France participe. Il s'est réuni à deux reprises depuis le début de l'année (à Rome, les 19 et 20 mars, et à Jeddah, le 7 mai dernier). Par ailleurs, au Conseil de sécurité des Nations unies, la France a joué un rôle actif dans l'adoption de la résolution 2199 du 12 février 2015 relative au financement du terrorisme. Celle-ci durcit le régime des sanctions contre Daech et appelle les Etats membres à prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre les différents trafics, notamment de pétrole et d'antiquités, et bloquer les financements en provenance de l'étranger. Les résolutions 2170 et 2178 du Conseil de sécurité, adoptées respectivement en août et en septembre dernier, avaient déjà renforcé de façon significative le dispositif international de lutte contre Daech, Jabhat Al-Nosra et les autres groupes affiliés à Al Qaeda, en particulier sur le plan financier. Le GAFI joue également un rôle de premier plan à travers l'adaptation de ses recommandations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Les travaux du GAFI visent à approfondir le dialogue entre les cellules de renseignement financier, le secteur privé et les organisations internationales compétentes afin de mieux analyser la façon dont Daech pourrait utiliser les faiblesses des systèmes économiques et financiers internationaux et, partant, d'identifier des actions permettant d'y remédier. Pour sa part, l'Union européenne et ses Etats membres ont adopté, le 16 mars dernier, une stratégie régionale européenne pour l'Irak, la Syrie et la lutte contre Daech. L'UE soutient pleinement, dans le cadre de cette stratégie, la mise en oeuvre effective des sanctions des Nations unies visant à limiter l'approvisionnement de l'organisation en armes et en financements. Au niveau national, le ministère des finances a élaboré un dispositif de vigilance financière à l'encontre de Daech. Publié sur le site internet du ministère des finances, ce dispositif appelle les acteurs économiques et

financiers français à adopter des mesures de vigilance à l'égard de certains établissements financiers syriens et irakiens, de certaines transactions (commerce de pétrole, de biens culturels et archéologiques, etc.) et de tout concours financier en direction d'individus susceptibles d'apporter une assistance à Daech.

Données clés

Auteur : M. Paul Molac
Circonscription : Morbihan (4e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 81160
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 juin 2015, page 4217
Réponse publiée au JO le : 14 juillet 2015, page 5398